

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

16 DEC. 2016

ID : 031-213105612-20161216-D2016_109-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 4

L'an deux mille seize et le 14 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 08 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Maire.

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31240

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEUILLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINTE, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

Etaient absents excusés avant donné procuration : MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M YVAN NAVARRO), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à MME. ELISABETH ATTELAN)

Etait absent excusé :

JEAN-MARIE VITRAC a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2016/109

Objet : Adoption du Procès-Verbal 2016-07 du Conseil Municipal du 09 novembre 2016

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2016/07 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 09 novembre 2016.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

16 DEC. 2016

ID : 031-213105612-20161216-D2016_109-DE

Article 1

A l'unanimité,

• D'adopter le Procès-Verbal 2016-07 du 09 novembre 2016, moyennant une rectification à apporter au point 2, portant sur l'adoption du Procès-Verbal 2016-06 du Conseil Municipal du 21 septembre 2016.

Monsieur NAVARRO précise que le Procès-Verbal 2016-06 comporte une erreur, à savoir l'oubli de l'abstention de Monsieur Nicolas COSTES.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRE**

- Transmis le 16 DEC. 2016
- Affiché le 16 DEC. 2016

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro

